Outlook

opposition au projet de serres agricoles photovoltaïques à Génissieux

À partir de sylvie.talandier@laposte.net <sylvie.talandier@laposte.net>
Date Lun 12/10/2026 16:04
À com.enq@genissieux.fr <com.enq@genissieux.fr>

Génissieux, le 9 octobre 2026

Monsieur le commissaire,

J'ai assisté à la réunion du 30/09 et j'ai bien retenu votre présentation des serres photovoltaïques d'Anneyron dont vous vantiez l'insertion paysagère.

Je souhaiterai préciser quelques points :

1. La serres de la ferme des Allégrets sise chemin des petites pierres à Anneyron a une superficie de 3,8 Ha
2. Elle est à bonne distance de la commune d'Anneyron et il n'y a aucun habitat à proximité immédiate.
3. Sa production est destinée à la population locale car la ferme a un magasin de vente dans le centre-ville d'Anneyron le reste est vendu sur les marchés.
4. Un corridor vert naturel de plusieurs km cache toute vue pour la commune.

Je souhaiterai aussi préciser qu'Anneyron a une superficie de terres agricoles de 2580 Ha environ à l'inverse Génissieux n'a que 590 Ha de terres agricoles.

Donc des serres photovoltaïques de 5 Ha plus leur environnement occuperaient 1% des terres agricoles de Génissieux.

Ces serres vont artificialiser des terres agricoles et la réversibilité me semble utopique.

L'installation du projet va prendre au moins 6 mois. Dans quel état sera la route de Génissieux à Mours après le passage des camions de chantier ?

Je rappelle que l'entretien du chemin des Guinches incombe à la commune.

Le projet va créer des nuisances sonores (onduleurs et transformateurs), visuelles et paysagères.

La présence d'un bassin de rétention de telle dimension si proche des habitations pose question.

Le riverain le plus proche du projet est apiculteur. Les maraichers sous serre utilisent des ruches de bourdons pour polliniser leurs cultures.

Quid d'une éventuelle concurrence entre les bourdons et les abeilles ? La société Urbasolar va-t-elle installer des filets sur toutes les ouvertures ?

Enedis va-t-il installer un câble électrique sur 7,4 Km pour une seule exploitation ?

La rotation des cultures fera qu'1/3 de la serre sera en jachère mais la production électrique est en réalité la seule raison de ce montage.

Ceci n'est qu'un aperçu des interrogations multiples sur ce projet.

En résumé :

D'un côté un agriculteur non résident de notre village, cultivant déjà 40 Ha de maraichage dont 9000 m2 sous abri (permis de construire).

Une production stockée dans ses hangars réfrigérés de Mours qui n'est pas destinée à la population locale.

De l'autre, un village qui va se déprécier. Des riverains dont le cadre de vie va se dégrader. Une terre artificialisée définitivement et tout cela pour 4000€/an de taxes reversées à la commune.

C'est pourquoi je m'oppose en tant que citoyenne et habitante de ce village à ce projet démesuré qui par ailleurs a reçu un avis négatif du SCOT du Grand Rovaltain.

E n vous remerciant par avance pour votre lecture.

Sylvie TALANDIER

Habitante de Génissieux